

Observatoire Economique 2015

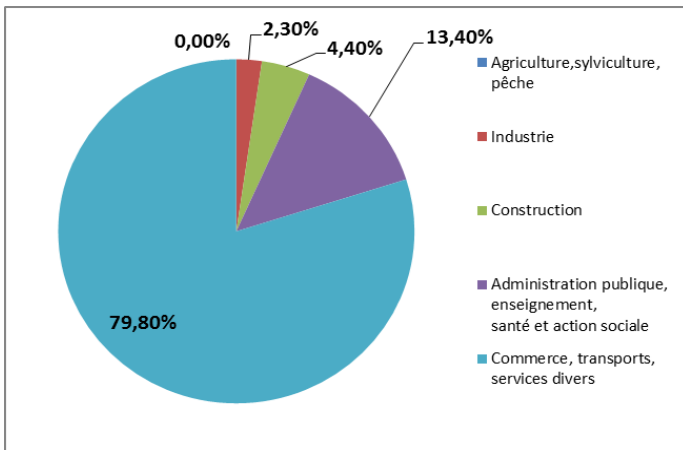
Charenton le Pont

Cet observatoire annuel a pour but de vous présenter quelques chiffres clés du territoire.

Le tissu économique local

La ville de Charenton le Pont compte au 01/01/2013, 3452 établissements actifs sur l'ensemble des activités.
(Source : Insee).

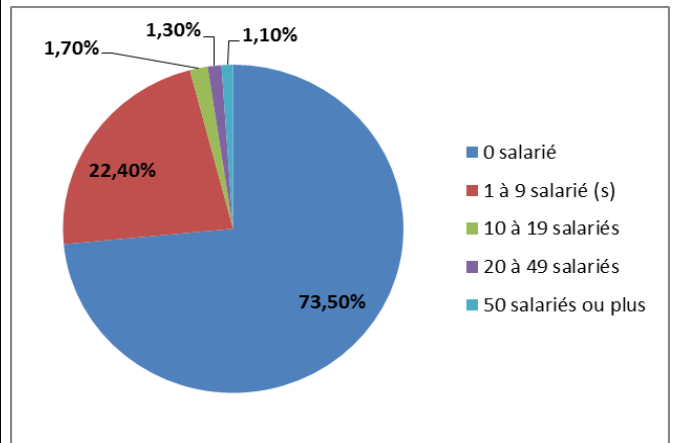
Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 01/01/2013



Source : Insee, Clap
Champ : ensemble des activités

L'activité tertiaire prédomine (93,2% d'établissements implantés) avec une présence importante des activités de services administratifs et de soutien aux entreprises.

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs au 01/01/2013

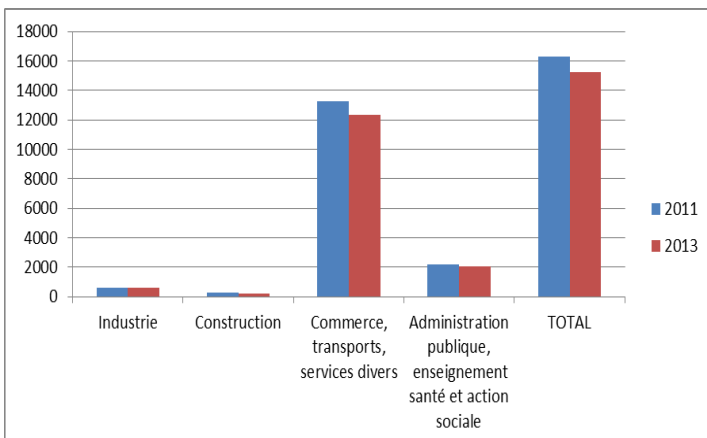


Source : Insee, Clap
Champ : ensemble des activités

La ville de Charenton héberge majoritairement des TPE (95,9 %) dont 73,5% n'ont aucun salarié.

A l'inverse les établissements de plus de 50 salariés représentent 1,1 % des établissements sur la ville mais concentrent 72,8 % des postes salariés sur l'ensemble des activités (11 083 postes salariés sur 15 213).

Postes salariés par secteur d'activités au 01/01/2013



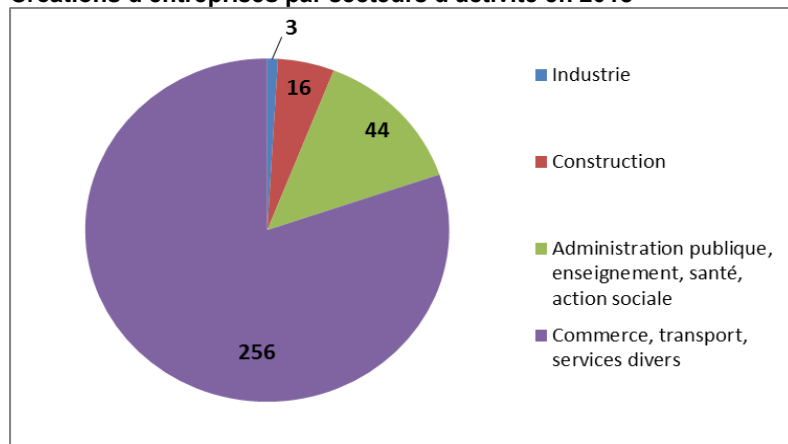
Source : Insee Clap
Champ : ensemble des activités

Baisse de 6.6% de l'emploi salarié entre 2011 et 2013.

94,4 % des emplois salariés relèvent du secteur tertiaire (Commerce et administration).

Créations d'entreprises

Créations d'entreprises par secteurs d'activité en 2013



Source : Insee, REE (Sirène)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Le nombre de créations d'entreprises en 2013 (319) a légèrement baissé 2012 (354).

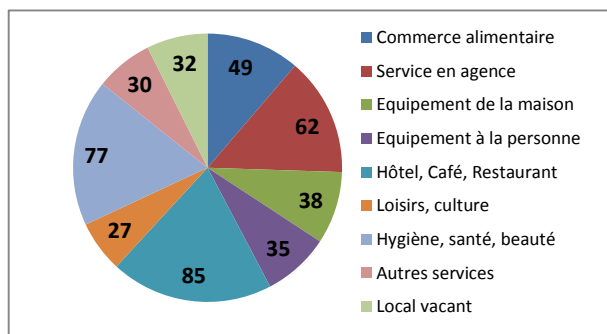
94 % des créations se font dans le secteur tertiaire.

69,6 % des créations sont des entreprises individuelles.

Commerce & Artisanat

Répartition des commerces en 2013

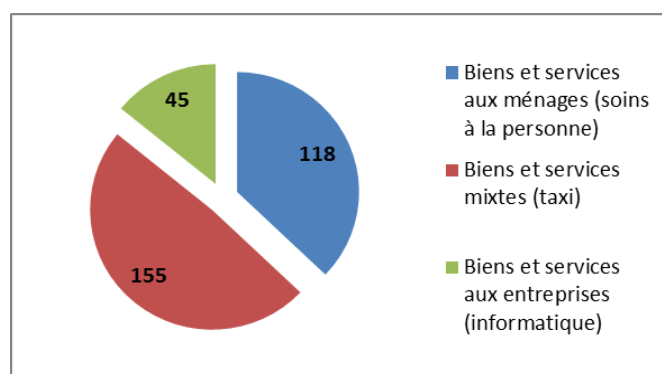
Au 1er janvier 2013, il y a 435 cellules commerciales dont 403 établissements en activité et 32 locaux vacants (Bercy 2 inclus).



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne

Répartition des artisans en 2015

Au 1^{er} janvier 2015, il y a 319 établissements artisanaux sur le territoire.



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne

Immobilier d'entreprise

La ville de Charenton fait partie de la zone de **périphérie Est** qui comprend au total **8 communes**.

La zone Périphérie Est est composée des communes suivantes :

Nom de la commune	Parc au 1er Juillet 2015
Bagnole	244 400 m ²
Charenton le Pont	157 600 m ²
Fontenay sous Bois	309 600 m ²
Les Lilas	25 700 m ²
Montreuil	610 800 m ²
Paris 12	962 700 m ²
St Mandé	59 900 m ²
Vincennes	148 000 m ²
Total du parc : 2 518 700 m²	
Soit 4,50% du parc total Francilien	

Source: Estimation CBRE (sur base ORIE 2006)

NB : Parc Ile-de-France de 55 993 200 m²

Le **parc immobilier de Charenton** représente 6,2% du parc de la zone Est.

Le **taux de vacance*** de cette zone, 5,4 %, est inférieure à la moyenne francilienne au premier semestre 2015 (7,2%).

Evolution de la valeur locative moyenne de la zone :

Année	Neuf - restructuré - Rénové	Etat d'usage
	Prix HT/HC/m ² /an	Bas - Haut
2010	160€ / 485€	130€ / 420€
2012	160€ / 460€	110€ / 435€
201	160€ / 440€	110€ / 430€
2014	160€ / 430€	110€ / 400€
1^{er} semestre 2015	150€ / 440€	110€ / 400€

Source : CBRE – Bureau étude sectorielle juillet 2015

La demande d'emploi

En juillet 2015 le nombre de demandeurs d'emploi* de catégorie A est de 1337, soit une hausse de 3,6 % par rapport à la même période l'an passé (Source : Pôle Emploi).

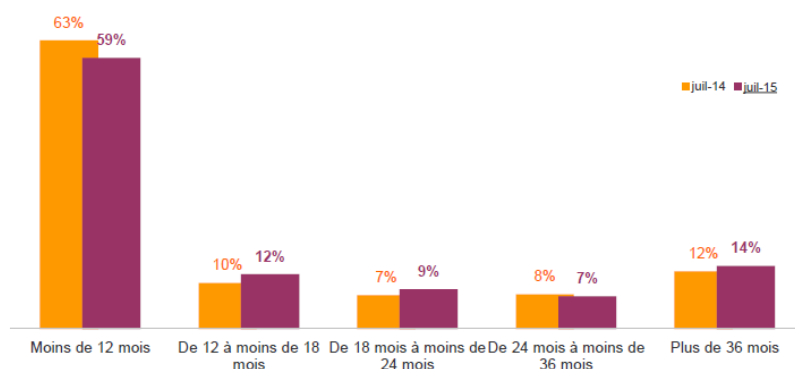
- La part des femmes représente 51 % de l'ensemble,
- La part des jeunes (moins de 25 ans) représente 10 % de l'ensemble et a connu une augmentation de 3,5 points par rapport à la même période l'an passé.
- La part des séniors (plus de 50 ans) représente 27 % de l'ensemble
- La part des cadres représente 21 % soit une baisse de 3,1 points par rapport à la même période l'an passé.
- La part des employés qualifiés représente 56 % de l'ensemble.
- 32 % ont un niveau de formation niveau bac + 3 et au-delà, représentant une baisse de 3,2 points par rapport à l'an passé.
- 9 % ont un niveau de formation correspondant à un certificat d'étude primaire, SES ou BEPC représentant une hausse de 3,2 points par rapport à l'an dernier.
-

Répartition par ancienneté d'inscription

Demandeurs d'emploi de catégorie A

RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION

Demandeurs d'emploi en catégorie A.



Entre juillet 2014 et juillet 2015, la catégorie des chômeurs* de moins de 12 mois est passée de 63% à 59% ; celle des chômeurs de plus de 12 mois de 37% à 41%.

Source : Pôle emploi

Champ : Demandeur d'emploi catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ils sont sans emploi

La population locale

Evolution de la population

Années	1990	2010	2012
Population	21 872	29 348	30 148
Densité moyenne (hab/km ²)	11 822,	15 863	16 296

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales - Etat civil

La population de Charenton a connu une variation annuelle moyenne de la population en % entre 2007 et 2010 de + 1,2%.

La tranche d'âge la plus importante est celle des **30 à 44 ans** : avec 23,5 %

La population charentonnaise compte 52,8% de femmes.

La catégorie socioprofessionnelle (la plus représentative est « **les cadres et professions intellectuelles supérieures** » avec une représentation de 23,80 % parmi la population de 15 ans et plus.

Vient ensuite les retraités avec 18,8 % puis les professions intermédiaires avec 18,42 %

Population Active*	Impôt sur le revenu			
<p>En 2012 la ville de Charenton compte 78,8% d'actifs (de 15 à 64 ans).</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les 14 648 actifs qui ont un emploi* : <ul style="list-style-type: none"> - les salariés représentent 87% - Les cadres représentent 35,8% des emplois. • 16,7 % travaillent et habitent sur Charenton, • 75,5 % des emplois relèvent du secteur «Commerce, transports, services divers » 	Années	2 010	2 012	2013
	Ensemble des foyers fiscaux	17 509	17 132	17 089
	Revenu fiscal de référence moyen par foyer	34 273	37 648	38 250
	Impôt sur le revenu net moyen par foyer	4 572	5 310	5 556
	Nombre de foyers fiscaux imposables	12 568	12 681	12 728
	Foyer fiscaux imposables en % sur l'ensemble des foyers fiscaux	71,7	74,0	74,4
<i>Source : JDN d'après le ministère de l'Economie</i>				
Le SMIC horaire brut 2015 est à 9,61 euros, soit 1457,52 euros brut mensuel pour 35 heures.				
Le pourcentage des foyers fiscaux imposables ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu net moyen est au-dessus de celui du département (64,3% et 3759 euros en 2013).				

Lexique

Etablissement

Un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier,...).

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

CFE

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Contrairement à la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière

CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires (CA) excède 152 500 €. Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € sont soumises à une obligation déclarative.

Toutefois, seules les personnes qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € hors taxes doivent payer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

TASCOM

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), qui a remplacé la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (Taca) en 2009. La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.

IFER

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'applique à compter des impositions dues au titre de 2010.

L'IFER est constituée de neuf composantes et concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Les 9 composantes de l'IFER sont les suivantes :

- l'imposition forfaitaire sur les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique des courants situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale (article 1519 D du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme (art. 1519 E du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique (article 1519 F du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur les transformateurs électriques (art. 1519 G du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur les stations radioélectriques (art. 1519 H du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur les installations de gaz naturel liquéfié, les stockages souterrains de gaz naturel, les canalisations de transport de gaz naturel, les stations de compression du réseau de transport de gaz naturel et les canalisations de transport d'autres hydrocarbures (art. 1519 HA du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur le matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs (art. 1599 quater A du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur le matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs en Île-de-France (art. 1599 quater A bis du CGI) ;
- l'imposition forfaitaire sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté (art. 1599 quater B du CGI)

Taux de vacance

Ratio mesurant le rapport entre le stock immédiat et le parc total de bureaux existant (dernière estimation disponible : ORIE 2006).

Emploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Catégorisation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

Pôle Emploi distingue 5 catégories d'inscrits selon que la personne recherche activement ou non un emploi et selon le temps de travail qu'elle a effectué durant le mois précédent :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (ex. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (ex. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Chômeur

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle Emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Population active

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.